L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 28 JANVIER.

Comité d'Enquête.

SÉANCE DU MERCREDI, 27 JANVIER.

TÉMOIGNAGE DE E. L. PIERSON.

M. Pierson donne de nouvelles explications sur l'élection de 1872; il était enregistreur, il a établi que quatre polls : il n'y a pas eu d'intimidation de la part des blancs, mais les hommes de couleur n'ont pas donné un fort vote.

Il ne peut dire qu'il avait des instructions pour conduire l'élection de façon à frauder les démocrates; cependant, cela peut avoir été suggéré par des parties inconnues. Comme enregistreur il a suivi le texte de la loi.

Avant l'année 1868, le taux des taxes était seulement de quatre ou cinq pour cent. Il pourrait penser que la répugnance contre les républicains dans la paroisse Natchitoches est due à ce que le peuple considère le gouvernement Kellogg comme une usurpation; si on n'exprimait pas contre lui simplement parce qu'il est républicain une haine qui paraît mortelle. Il ne peut dire pourquoi cela est, parce qu'on ne peut lui reprocher autre chose qu'un changement de politique. Quant à la condition morale de la communauté, elle n'est pas plus élevée qu'ailleurs probablement. Il y a beaucoup de larcins commis dans la paroisse; considérablement plus par les hommes de couleur que par les blancs. Une partie de la dette de la paroisse a été contractée pendant la guerre. En 1873, une majorité du jury de police se composait de démocrates et, en 1874, il y avait deux démocrates dans le jury. Il n'est point au parti républicain parce qu'il a pensé qu'il pouvait mieux servir les intérêts du peuple.

Sur une question de M. Marr, le témoin répond que le sentiment d'hostilité contre le juge Myers vient de ce qu'on dit que c'est un fonctionnaire corrompu. C'est un fait notoire que Myers faisait partie d'une ligue qui spéculait au détriment de la paroisse.

Les fonds d'école de la paroisse montaient à environ $10,000 au plus ont été détournés. Le témoin fait une enquête à ce sujet.

Le fait que Myers avait la réputation d'un fonctionnaire corrompu et l'influence qu'il a eu sur les nègres ont été les raisons alléguées par le peuple pour son expulsion de la paroisse.

RÉAPPARITION DE WELLS.

Wells réparaît pour déclarer que les rapports des journaux d'après lesquels il était admis, un jour, qu'une aurait dans la Chambre une majorité conservatrice de 17 à 20 membres, sont une "atteinte à la vérité." Il demande que le Dr Servizzi ait été pour témoigner au sujet de la tentative d'assassinat commise lui, au City Hôtel.

TÉMOIGNAGE DE WILLIAM GRIGGS.

Le témoin est officier de l'armée des Etats-Unis et a été en service à Shreveport depuis le 1 de septembre. Il a fréquemment été en traité par les habitants de cette section, mais a entendu des républicains dire qu'ils craignaient d'exprimer leurs sentiments politique par crainte des Klans.

On ne peut être un républicain actif dans cette partie de l'Etat sans ruiner complètement son avenir. Cette opinion a été exprimée publiquement que, dans le cas où certains républicains accepteraient des emplois, ils seraient pendus. En ce qui regarde les soldats unis à l'armée du gouvernement fédéral, il y a à Shreveport une classe d'hommes modérés qui sont très loyaux; mais il y en a beaucoup qui ne respectent que la force du gouvernement.

Le Shreveport Times est grandement soutenu par la population de cette région et il a recommandé des mesures violentes contre les républicains. Le témoin pense que l'élection ne se serait pas passée tranquillement en l'absence des troupes qui sont nécessaires pour assurer la sécurité des républicains.

Il n'a jamais vu commettre un acte de violence contre les républicains. Le jour de l'élection, pendant qu'il accompagnait un marshal à l'ampli-bolle avec un détachement de soldats comme *posse comitatus*, il a vu un certain nombre de nègres qui étaient armés. Il a rencontré une centaine de nègres, tous étaient armés; il a vu aussi quelques blancs qui étaient armés. Les nègres ont dit qu'ils étaient armés pour leur protection. Pour indiquer le sentiment d'hostilité contre le gouvernement général, le témoin dit que plusieurs personnes ont déclaré, dans la conversation, qu'en cas de guerre étrangère, elles ne seraient pas pour l'Oncle Sam.

En ce qui regarde la condition de la communauté à un point de vue d'affaires, le témoin dit qu'il paraît avoir un mauvais général de l'antipathie entre les races, et dans une grande mesure, une dépression dans les affaires qui est attribuable à ce manque de foi. Il n'a pas de doute que le Dr Servizzi pas dans une condition prospère et que les choses seraient pour lui meilleures.

Le témoin a cru que dans une expédition de Shreveport contre Campobello il a remonté un nègre qui lui a décrit le massacre de Coushatta, l'aspect des hommes tués, etc.

Le témoin répète ce récit sur l'invitation de M. Frye qui pense que cela peut mettre le comité à même de juger de l'effet qu'exerce cette lettre sur le parti et sur le peuple pour entraver les nègres.

MASSACRE DE COUSHATTA TEN.

Le témoin est le capitaine d'une compagnie du 19ème régiment d'infanterie de l'armée des Etats-Unis.

Il a été envoyé à Colfax, paroisse Grant, et cet fait un devoir de s'enquérir des premiers jours s'il était nécessaire de maintenir un poste militaire dans cette partie de la Louisiane.

Après avoir vu beaucoup de citoyens de l'endroit, il en est venu à la conclusion qu'il était indispensable que les troupes restassent à Colfax.

Dans une conversation avec M. Cosgrove, éditeur du Natchitoches Enterprise, le témoin a appris pour la première fois l'existence de la Ligue Blanche.

Il ignore si la Ligue Blanche a été organisée, d'abord dans un but d'hostilité à l'égard du gouvernement de l'Etat, et en suite dans le but d'intimider les nègres et de les empêcher de voter, tout autre plan pour leurs votes avant échoué.

Le massacre de Colfax a certainement produit une grande impression sur la population de couleur. Le témoin le sait parce que plusieurs hommes de couleur lui en ont parlé.

Le massacre de Coushatta venant après le massacre de Colfax a encore augmenté la terreur des nègres qui semblaient craindre que non seulement leurs droits politiques étaient menacés, mais aussi leurs droits civils. Dans toute la paroisse Grant et aussi dans les paroisses voisines les esprits étaient tres excités et l'on pouvait craindre des troubles à tout moment.

Le capitaine Allen ne croit pas que la population de Grant eut jamais l'intention de résister aux troupes, mais l'état minime de respect qu'on a pour le gouvernement général que par crainte des conséquences du rassemblement d'un pareil acte.

Le nègre est pour une cause politique ne semble pas être considéré comme un crime par la grande majorité des blancs qui sont bien disposés à accorder protection aux coupables et à arrêter la marche de la justice. Le témoin croit que dans les circonstances actuelles, il est presque impossible pour un homme d'exercer librement son droit de suffrage.

Le capitaine Allen ayant lui son témoignage, l'honorable Marshall, membre du comité, l'interroge en pose quelques questions.

M. Marshall. — Capitaine, vous avez parlé d'une agitation continuelle dans la paroisse Grant et dans le voisinage immédiat, quel en est la cause à votre avis? Cette agitation provient-elle d'un esprit de révolte contre le gouvernement Kellogg ou bien d'un esprit de révolte contre le gouvernement général.

Le témoin. — On peut dire qu'elle est le résultat des deux causes. Le gouvernement de Kellogg n'est ordinairement pas aimé du respecté par une certaine classe de la population, mais il y a en même temps beaucoup d'amertume contre le gouvernement général, relativement à la ligne de conduite qu'il a adoptée à l'égard de ce qu'on appelle la dite usurpation.

Il y a aussi une troisième cause qu'on sent de manière considérable à ne pas parler sous silence, c'est le montant écrasant des taxes.

M. Marshall. — Pouvez-vous citer un fait où un nègre ait été mis pour ses opinions politiques?

Le témoin. — Je n'ai pas connaissance d'un seul cas où un nègre ait été mis qu'il s'agit de mon expérience personnelle.

M. Marshall. — Vous avez dit que les hommes de couleur ne pouvaient pas voter librement. Le fait est pourtant à l'élection du 2 novembre 1874.

Le témoin. — J'entendais dire qu'ils se plaignaient de ne pas pouvoir voter comme ils l'entendaient.

M. Marshall. — Que savez-vous personnellement des désordres qui ont eu lieu, et pendant votre séjour dans la paroisse Grant, y a-t-il eu des actes de violence?

Le témoin. — Tout ce que j'ai dit, je le sais par les rapports que j'ai reçus. Il n'y a pas eu d'actes de violences dans la paroisse Grant pendant tout le temps que j'y suis resté.

M. Marshall. — Si je comprends bien ce que vous avez dit, vous avez été envoyé dans la paroisse Grant comme un conservateur de la paix, d'où vient donc que vous vous soyez cru autorisé à agir dans certaines cas comme un procureur général?

Le témoin. — Les habitants de Grant, les républicains blancs et nègres, n'osaient pas faire d'un lavée, ni se présenter devant les cours de justice de peur de mettre des désagréments, je me suis donc cru obligé de faire moi-même un affidavit avant de procéder à une arrestation.

TÉMOIGNAGE DU LIEUTENANT DURAND.

Le lieutenant Durand est un métis indien. Il parait intimidé et parle si bas que M. Hoar, membre du comité s'empresse de prier d'élever la voix comme s'il demandait au commandant à sa compagnie.

Le témoin continue, cependant, à parler sans ouvrir la bouche, et il nous a été impossible d'entendre et de comprendre une bonne partie de son témoignage.

Le lieutenant Durand est venu en Louisiane au mois d'octobre et a été envoyé, quelques jours après son arrivée, à Shreveport, paroisse Caddo, ou il est resté avec une compagnie de cavalerie. Il a reçu l'ordre de faire des arrestations et il a arrêté vingt-sept personnes dans l'espace de trente jours.

Questionné par M. Frye, membre du comité d'enquête, qui lui demande quelle raison lui a été donnée pour ces arrestations, le témoin déclare qu'on lui a donné l'ordre sans alléguer de raison, mais il croit que ces arrestations étaient motivées par des violations de l'*enforcement act*.

Personnellement, le témoin n'a pas connaissance d'actes de violence commis pendant le temps qu'il a passé en Louisiane, mais il a entendu des conversations de nègres n'ont effet.

M. Hoar. — Si les troupes étaient retirées, croyez-vous que les nègres pourraient voter paisiblement et librement.

Le témoin. — Je ne sais pas au juste, mais je ne crois pas.

TÉMOIGNAGE DU MAJOR MERRILL.

Le major Merrill, devenu notaire dernièrement, est un homme grand et gros, à l'air peu martial, au visage écarlate et bouffi.

Le témoin est arrivé à la Nouvelle-Orléans vers le 1er octobre. Il y est resté une semaine et s'est rendu ensuite à Shreveport, paroisse Caddo, où il a établi son quartier général.

Il a trouvé beaucoup d'agitation dans les paroisses du nord qu'il a visitées, Caddo, De Soto, Rivière Rouge et Lincoln. Il existe un antagonisme de races bien marqué en même temps qu'un antagonisme de partis. Un républicain n'est pas plus considéré là-bas qu'un chien et tous les blancs qui n'appartiennent pas au parti démocrate ou conservateur, comme on l'appelle, sont frappés d'ostracisme.

Le témoin croit qu'une libre expression de la volonté populaire n'est pas possible dans cette partie de la Louisiane.

Ce qui dit s'applique surtout aux républicains, mais aussi aux démocrates, car ces derniers n'osent pas entreprendre les instructions qui leur sont données par les chefs et qu'ils reconnaissent comme tels.

Les conservateurs sont parfaitement organisés, et l'on croit que leur but est de renverser le gouvernement de l'Etat. Ils n'attendent qu'une occasion pour cela.

Questionné par M. Frye, membre du comité d'enquête, qui désire des informations sur les différents massacres qui ont eu lieu en Louisiane, le major Merrill dit qu'il a préparé un rapport volumineux de toutes ces faits et il demande la permission de le soumettre au comité, au lieu de faire la narration des événements.

Ce rapport, dit il, a deux ou trois cents pages. Le témoin, il affirme, ne sait rien de positif sur ces massacres; en tant qu'il sait de son expérience personnelle, mais il a basé son rapport, qui est très complet, sur des rapports avec soin, sur les renseignements qui lui ont été fournis par différents citoyens et sur les déclarations de ses officiers.

Il sait, cependant, que l'effet direct de ces massacres et des nombreux actes de violence qui ont été commis, a été d'intimider la population de couleur et de lui ôter toute idée que ses droits étaient continuellement menacés.

M. Hoar. — Ces outrages dont vous parlez, croyez-vous que les blancs des différentes paroisses que vous avez visitées les approuvent?

Le témoin. — En général, oui; il y a bien quelques blancs respectables qui les condamnent, mais ils sont opprimés par les autres.

M. Wheeler. — Major, croyez-vous que le pouvoir civil ait été complètement paralysé dans le district que vous commandez?

Le témoin. — Je crois que votre titre de membre du Congrès vous ferait respecter.

M. Hoar. — Supposons que vous donniez votre démission comme officier des Etats-Unis pour vous enrôler dans Kellogg, vous vous dépouiller d'uniforme et que vous vous rendiez ensuite à Shreveport. Pensez-vous que vous seriez maltraité?

Le témoin. — Je crois que je serais pendu, je trouve avec raison, d'une mauvaise administration; ils ne blâment aussi que le gouvernement de Kellogg est usurpateur. Le fait est certainement aussi que le gouvernement n'est pas en état qu'il ait les forces de se maintenir et de se faire respecter.

Le témoin dit, à la demande de M. Hoar, que les nègres craignent l'expropriation. — M. Hoar désire savoir s'il n'y a pas des limite à ces taxes, que l'on ne puisse dépasser dans chaque paroisse. — Le major Merrill le renvoie à M. Mann de la paroisse Caddo, qui répond que le jury de police décide de l'accroissement dans limitation par la loi.

M. Marshall désire savoir si les républicains blancs n'ont pas dit aux nègres pour contrôler leurs votes que si les démocrates venaient au pouvoir ils recommenceraient en esclavage. Le témoin ne saurait dire précisément.

Le témoin parle alors de 500 nègres renvoyés dans les paroisses De Soto et Caddo pour leurs opinions politiques.

M. Zacharie demande au major Merrill si ces nègres ont été renvoyés, par bien et à l'expiration de leur contrat, ou ne les a pas réengagés, et celui déclare qu'il ne saurait répondre à cette question et qu'il ne peut pas entrer dans une discussion sur les mots. Il constate un fait voilà tout.

M. Marshall demande si le témoin n'a pas fait un affidavit contre des citoyens, sans mandat d'une Cour et si les a pas fait arrêter?

Le major Merrill déclare qu'il a agi ainsi pour éviter la violence. Personne n'osait faire un affidavit et les chefs n'osaient pas ordonner l'arrestation d'hommes impliqués dans ces meurtres.

A une question de M. Zacharie, le témoin reconnaît que les candidats démocrates de la paroisse Caddo qu'il a connus personnellement, sont des hommes honorables qui n'appartiennent pas à la classe d'hommes turbulents dont il a parlé, et important, fait observer M. Marshall, ce sont ces hommes réputés turbulents qui ont choisi pour candidats ces hommes reconnus comme honorables.

Le témoin dit que le grand jury de la paroisse Rivière Rouge n'a rien fait relativement au massacre de Coushatta, mais il admet, à la suggestion de M. Zacharie, que c'est peut-être parce que les poursuites ont été commencées déjà devant la Cour de Circuit des Etats-Unis et il admet que vingt-sept citoyens accusés d'être impliqués dans cette affaire ont été arrêtés.

M. Campbell. — Je désire poser une question au témoin. Si les cours ne condamnent pas les assassins, n'y a-t-il pas une autre raison que la corruption des juges.

Le témoin. — Il y a aussi une impuissance. Je ne connais en Louisiane que le juge Blanche qui puisse faire respecter la loi.

M. Marr. — Voulez-vous dire au comité comment sont composés en général dans les paroisses les jury qui jugent les meurtriers?

Le témoin. — Ils sont composés d'une majorité d'hommes de couleur.

M. Marr. — Comment se fait-il alors qu'un blanc qui a tué un nègre ne puisse pas être condamné et que le contraire, avez-vous dit, a lieu?

Le témoin. — Parce que les nègres ne comprennent pas la loi. Quelques-uns d'entr'eux, qui servent de jurés, ne savent pas lire.

M. Marr. — Donc vous admettez que le nègre est incompétent comme juré. Voulez-vous dire aussi comment sont composés les grands jurys?

Le témoin. — Les nègres y sont généralement en majorité.

Le témoignage du major Merrill finit ici et le lieutenant De Rudio est appelé à s'asseoir sur la sellette. Il avait à peine commencé, quelques mots, que le témoin plaida dans la paroisse de Martin, que le comité s'ajourne au lendemain matin à dix heures.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ESPAGNE.

Madrid, 27—Primo de Rivero commendera le second corps de l'armée du Nord. On rapporte que beaucoup de Carlistes se rendent; que Don Carlos a fait fusiller plusieurs officiers pour trahison et qu'on s'attend à une grande bataille près de Peralta.

FRANCE.

Paris, 27—Les eaux de la Seine sont montées si haut après de fortes pluies que les bateaux à vapeur ne peuvent plus passer sous les ponts.

CUBE.

Havane, 27—Les autorités ont relâché Garcia qui avait vendu le tableau volé de Murillo.

WASHINGTON.

Washington, 27— Chambre. M. Butler, du Massachusetts, appelle comme question de privilège sa motion faite à la dernière session de reconsidérer le vote par lequel le bill des droits civils avait été référé au comité judiciaire.

Un point d'ordre est soulevé, mais l'orateur, sur l'autorité du procès verbal de ce jour, que tel n'est existe, est quoi les Démocrates ont recours à des moyens de filibustrie.

Washington, 27—Le caucus de la Chambre chargera le comité judiciaire de rapporter le bill des droits civils en ordre régulier. Cette mesure annulle le contrôle de Butler et retarde de deux semaines toute décision. Les plus parlementaires disent qu'il y a moyen de passer cette affaire au-delà du 4 mars, auquel cas il en sera fini du bill à jamais.

Washington, 27— Les mots "in order" insérés dans la délibération du caucus, n'a pas été compris de beaucoup de membres. Il paraît que le comité judiciaire avait présenté son bill et qu'une motion de reconsidérer était pendante, motion que Butler, président du comité pouvait déposer en tout temps. C'est ce qu'il a fait aujourd'hui suivant l'ordre du caucus.

La Chambre a fait de la filibusterie tout le jour et continue. Le bill dont il s'agit exclut les clauses des écoles et cimetières.

Le comité des pensions a fait un rapport favorable au bill pour donner des pensions aux vétérans de la guerre du Mexique qui sont au nombre de 20,000.

Au Sénat, M. Conkling saura M. Thurman sur la question de la Louisiane.

Washington, 27—Au Sénat, M. Scott, de la Penn., du comité sur les réclamations, a fait un rapport contraire au bill pour faciliter et réduire les frais dans l'audition des témoignages pour les réclamants, et il a été indéfiniment ajourné. Il a dit que le bill de la Chambre avait déjà pourvu au objets de ce bill.

M. Patterson (de la Caroline du Sud) a présenté des résolutions de l'assemblée générale de cet Etat pour une allocation de $100,000 dans le but d'améliorer le port de Charleston. Référé.

La discussion sur les affaires de la Louisiane a été reprise et M. Thurman a pris le reste du jour

Washington, 27—Pinchback semble assuré d'avoir des voix dans le comité en sa faveur et il réclame son siége en vertu de ses premières lettres de créance, regardant les nouvelles comme un endossement.

Washington, 27—Les motions dilatoires ont continué à la Chambre jusqu'à cette heure—1 heures. La perspective est que la séance durera jusqu'à midi demain. Le lézard appel du rôle vient de commencer.

Discours de M. Thurman.

Washington, 27—Sénat. M. Thurman, a passé en revue les circonstances de l'élection en Louisiane en 1872 et subséquemment de la dernière élection. Il a lu de nombreux passages du comité du Sénat sur les fraudes du Bureau des retours de Lynch. Il a commenté le message du Président en réponse à la résolution du Sénat courant et a dit qu'un document plus plein d'omissions de faits matériels ne fut jamais produit par un premier magistrat de ce pays.

Il a soutenu que les dépêches du général Sheridan étaient partiales et ne disaient pas toute la vérité. Quant aux accusations d'outrages dans le sud, il a dit que la plus grande partie des homicides, dans le Sud, ont été commis par des noirs sur des noirs et non par des blancs sur des noirs comme on a voulu le faire croire.

En conclusion, M. Thurman a dit que c'était une mauvaise chose d'assassiner un homme, mais qu'une chose pire est d'assassiner la constitution d'un Etat.

Les actes de l'autorité militaire en Louisiane ont enfoncé la dagne au cœur des institutions libres de ce pays.

Observations météorologiques.

Washington, 27—Probabilités pour jeudi. Vents tournant du nord-ouest au nord, avec hausse de baromètre, chûte de température et beau temps.

MILWAUKEE.

Milwaukee, 27—Ballotage pour un Sénateur des E.-U. Carpenter 59, Bragg 57, éparpillés 18.

PHILADELPHIE.

Philadelphie, 27—La recette du bal de charité lyrédite n'est élevée à $11,000.

WHEELING.

Wheeling, 27—La glace est rompue. On rapporte que les steamers Hudson et Alleton et plusieurs barges ont coulé bas.

NEW YORK.

New York, 27—Moulton a terminé sa déposition dans l'affaire de Beecher aujourd'hui. Il a été suivi de Mme Bradshaw, de l'église de Plymouth et seule intime de Mme Tilton. Wm. L. Wiet de la même église et Franklin Woodruff, associé de Tilton, ont témoigné.

New York, 27—La carcasse de steamer Mediator a été sauvée. Le dommage est faible.

TALLAHASSEE.

Tallahassee, Fla., 27. — Aujourd'hui à midi les deux Chambres se sont réunies et ont procédé à l'élection d'un sénateur. Le premier tour de scrutin n'a fait qu'une affaire de compliment. Le second a donné à Fox pour Walker 5, Baker 1, Gilbert 3, Breward 1, Call 5, Cottrell 3, Henderson 2, S. Walker 6, Raney 1, Hopkins 9, Bullock 9, Wells 3, Jones 1, Conover 1, McCaskill 3, McQun 5, Denins 13, White 1, Simmonds 2, Martin 1, Duncan 1, McCall 3. Total des votes donnés 76. Nombre nécessaire pour un choix 39.

SAN FRANCISCO.

San Francisco, 27—Kalakawa est arrivé ici hier soir. Il partira pour Honolulu vers le 1er février.

OMAHA.

Omaha, 27—Huit lieutenants de l'armée régulière sont partis pour l'Ouest hier avec des balais qu'ils doivent employer dans la prairie ravagée par les sauterelles.

Le thermomètre est descendu à 2 degrés avec une tendance à descendre encore plus bas.

PASSES.

Passe à la Loutre, 27—Arrivé le navire Montebello, en 41 jours de Liverpool.

RIVIERES.

Etat du fleuve, bas eau, sec.

Vicksburg, 27—Descendant, le steamer R. W. Dugan. Temps chaud et nuageux. Le fleuve a baissé d'un pied.

Cairo, 27—Pas d'arrivages. Parti le John Ayle pour la Nouvelle-Orléans. Forte pluie toute la journée. Mercure 59.

Louisville, 27— La navigation est toujours suspendue. Temps chaud. Pluie toute la journée.

Memphis, 27—Temps chaud et nuageux. Forte pluie ce soir. Arrivée le Bismark et Great Republic de la Nouvelle-Orléans.

MARCHES.

Marchés Européens.

Liverpool, 27—Midi et soir.—Coton plus ferme. Uplands, 7 5-8, Orléans, 7 7 8. Vendu 15,000 balles.

Expédition de décembre de la Nouvelle Orléans, non au-dessous de low midd. 7 7-8.

Londres, 27—Midi.—Argent. Taux courant de 11 à 15 au dessous de la banque.

Paris, 27—9 heures. Rentes, 69.45.

Liverpool, 27, au soir.—Coton, vente sur la base de mid. uplands, rien au-dessous du bon ordinaire, expédié pour décembre et janvier 7 11|16, février et mars 7 3|4. Rien au-dessous de low mid. livrable en février et mars 7 11|16.

Marchés Américains.

New York, 27—Midi.—Coton ferme. Ordinaire, 12 5-8, bon ordinaire, 14, low mid. 14 3-4, midd. 15 1-4. Orléans, 15 5-8.

A livrer low middling pour février, 15 3|16 à 15 1|4. Mars 15 1|2. Avril 15 13|16 à 15 7|8. Mai 16 1|8. Juin 16 7|16 à 16 1|2. Juillet 16 3|4. Août 16 7|8 à 16|16. Septembre 16 9|16 à 16 11|16.

New York, 27—Fonds actifs. Argent, 2 1-2, or, 112 7-8. Change, long, 4 87, court, 4.90. Gouvernements actifs.

New-York, 27 au soir.—Coton, ferme. Mid. uplands 15 3|8 à 15 5|8. Vendu 3,623 balles.

A livrer 27,500 balles aux cotes suivantes, pour février 15 3|32 à 15 3|16, mars 15 7|16 à 15 15|32, avril 15 3|4 à 15 25|32, mai 15 11|16 à 16 3|32, juin 16 1|32 à 16 7|16, juillet 16 11|16, août 16 7|8 à 16 29|32.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les rotes réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. Le première liste comprend 19 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 26 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 53 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a en tout 111 siéges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

	1er District.	
J. H. Digger, D	2775	2775
W. J. Kelly, R	2784	2784
H. D. Ogden, D	2777	2777
F. G. Langles, R	3343	3343
F. F. Austin, R	3536	3536
C. F. Laid, R	3569	3569
	2ème District.	
E. D. White, D	3260	3260
J. Lanaber, R	2799	2799
	3ème District.	
Will Steven, D	5494	5494
Thomas Carey, R	3600	3600
	4ème District.	
J. B. Rustia, D	4725	4725
D. J. Hutchinson, R	1520	1520
	5ème District.	
A. Dumont, R	1995	1995
B. W. Williams, D	1577	1577
H. Mahoney, R	951	951
	6ème District.	
R. H. Chadloun, R	6114	6114
H. M. Turnbull, D	462	462
J. L. Morales, D	2030	2030
	7ème District.	
Pierre Landry, R	3367	3367
Geo. E. Bovee, R	1677	1677
	8ème District.	
F. S. Goode, D	4390	4390
Oscar Crozier, R	4441	4441
	9ème District.	
Wm. A. Robertson, D	3711	3711
John J. Gardner	2561	2561
Geo. H. Wells	962	962
W. H. Kirkman	792	792
	10ème District.	
John E. Breaux, R	3464	3464
John Dale	2639	2639
F. V. D. Hagemann	572	572
	11ème District.	
J. H. Burnh, R	3456	3456
R. T. Young	1438	1438
	12ème District.	
T. T. Allain, R	3780	3780
E. King	2681	2681
T. Mahon	1467	1467
	13ème District.	
David Young, R	3546	3546
A. B. Irvin	1497	1497
	14ème District.	
J. A. Gik, R	2268	2268
J. H. Brigham	1479	1479
George E. Benham, R	7216	7216
	15ème District.	
A. B. George, D	3239	3239
J. D. Harper	2501	2501
	16ème District.	
J. B. Elam, D	2117	2117
H. M. Twitchell	2221	2221

REPRÉSENTANTS.

Elus réellement.	Bureau des retours.
Orleans.	
A. A. Maginnis, D	A. A. Maginnis, D
Edw. Booth, D	Edw. Booth, D
H. L. Hall, D	H. L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. W. Schenck, D	C. W. Schenck, D
K. W. Smith, D	K. W. Smith, D
J. A. Gilmore, D	J. A. Gilmore, D
Chas. Byrne, D	Chas. Byrne, D
Clem L. Walker, D	Clem L. Walker, D
H. D. Aldige, D	H. D. Aldige, D
M. Sulitski, D	M. Sulitski, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
P. Deal, D	P. Deal, D
G. W. Dupré, D	G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R	J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhardt, D	G. B. Burkhardt, D
C. F. Seaman, D	C. F. Seaman, D
A. Wilz, D	A. Wilz, D
J. A. Deblanc, D	J. A. Deblanc, D
A. A. Rafer, D	A. A. Rafer, D
Chas. Lumsel, D	Chas. Lumsel, D
G. W. R. Bailey, D	G. W. R. Bailey, D
J. L. Beyer, D	J. L. Beyer, D
R. C. Elliot, D	R. C. Elliot, D
John Gracian, R	John Gracian, R
Ascension.	
G. H. Hill, R	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R	Lewis Butler, R
Assomption.	
B. R. Beasley, D	George Jones, R
F. H. Dugas, D	R. L. Sandexter, R
Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D	A. D. Lafargue, D
John O. Quinn, D	L. J. Rouer, R
Bienville.	
James Brice, D	Referé à la Législature.
Bossier.	
L. W. Baker, R	L. W. Baker, R
B. Thomas, R	R. Thomas, R
Baton Rouge.	
E. D. Triplett, R	E. D. Triplett, R
W. G. Lane, R	W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R	Jos. Wilson, R
Baton Rouge.	
F. A. Woods, R	A. Woods, R
Caddo.	
A. D. Lane, D	A. D. Lovinc, R
R. K. Fulton, D	R. K. Fulton, D
John J. Horan, D	T. Johnson, R
Caldwell.	
T. E. Meredith, D	T. E. Meredith, D
Pas compté	Calcasieu.
	F. Jones York, R
Calcasieu.	
G. W. Robinson, D	G. W. Robinson, D
Cameron.	
E. A. Durr, D	E. A. Durr, D
Claiborne.	
John Young, D	John Young, D
H. C. Mitchell, D	H. C. Mitchell, D
Concordia.	
J. Randall, R	J. Randall, R
Wm. Ridgely, R	Wm. Ridgely, R
Catahoula.	
R. S. Walters, D	R. S. Waters, D
De Soto.	
J. L. Scales, D	Référé à la Législature
Charles Scholer, D	
Est Feliciana.	
W. H. Pipes, D	W. H. Pipes, D
R. E. Ray, R	R. E. Ray, R
Ouest Feliciana.	
J. W. Armstead, R	J. W. Armstead, R
Franklin.	
J. L. Mathews, D	J. L. Mathews, D
Grant.	
C. C. Dunn, D	Référé à la Législature
Iberia.	
W. F. Schwing, D	A. Sauer, R
Iberville.	
J. Carlile, R	J. Carlile, R
J. G. Davidson, R	J. G. Davidson, R
Jackson.	
E. K. Kidd, D	Winfield Hoot, D
Jefferson.	
E. A. Hubens, R	E. A. Hubens, R
C. W. Lowell, R	C. W. Lowell, R
J. K. Parker, R	J. K. Parker, R
Lafayette.	
M. T. Martin, D	M. T. Martin, D
Lafourche.	
J. R. Billiu, D	R. Billiu, D
T. J. Johnson, D	T. J. Johnson, D
Livingston.	
G. D. Wells, D	G. D. Wells, D
Madison.	
Seabora Jones, D	Seabora Jones, D
Morehouse.	
Wm. Murrell, R	Wm. Murrell, R
Natchitoches.	
F. M. Grant, R	F. M. Grant, R
Ouachita.	
H. Raby, R	H. Raby, R
E. L. Bryson, R	E. L. Bryson, R
Pinquimines.	
D. C. Hill, R	D. C. Hill, R
W. F. Southard, R	W. F. Southard, R
Plaquemines.	
A. Milon, R	A. Milon, R
Pointe-Coupée.	
Emile Honoré, R	Emile Honoré, R
Milton Jones, R	Milton Jones, R
Rapides.	
G. M. Stafford, D	John De Lacy, R
Jas. Jeffries, D	Jos. Cunningham, R
R. L. Lackeis, D	Wm. Crawford, R
Rivière Rouge.	
E. W. Dewees, R	E. W. Dewees, R
Richland.	
R. P. Edwards, D	R. P. Edwards, D
Sabine.	
D. W. Self, D	D. W. Self, D
St. Bernard.	
R. F. Guichard, R	R. F. Guichard, R
St. Charles.	
M. Hahn, R	M. Hahn, R
St. Jacques.	
C. F. Hunsacker, R	C. F. Hunsacker, R
V. Dickerson, R	V. Dickerson, R
St. Jean-Baptiste.	
Henry Demas, R	Henry Demas, R
St. Hélène.	
O. L. Collins, D	O. L. Collins, D
St. Landry.	
E. D. Estillette, D	E. D. Estillette, D
James Webb, D	James Webb, D
E. A. Carmouche, D	E. A. Carmouche, D
Y. Vidrine, D	Y. Vidrine, D
St. Martin.	
Chas. Delhommer, D	Chas. Delhommer, D
Felix Voorhies, D	Felix Voorhies, D
Ste Marie.	
S. R. Pitcs, R	S. R. Pitcs, R
Isaac Sutton, R	Isaac Sutton, R
St. Tammany.	
J. Conelis, R	J. Conelis, R
Tensas.	
J. S. Mathews, R	J. S. Mathews, R
Terrebonne.	
E. Edwards, D	E. Edwards, D
Union.	
W. H. Keys, R	W. H. Keys, R
R. McMullen, D	R. McMullen, D
Vermilion.	
W. P. Smith, D	W. P. Smith, D
Vernon.	
A. Nunes, D	A. Nunes, D
Washington.	
M. McGee, D	M. McGee, D
Webster.	
E. Kelley, D	E. Kelley, D
Wilkinson.	
W. W. Carlens, D	W. W. Carlens, D
Winn.	
G. A. Kelley, D	Référé à la Législature

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Bagnes, $1000; bagnes au rapport, $50 de droit, $250 par tête d'amusement public; eau gaz, par tête $500; vente en salles d'opinion en entrepôt, par tête $500; courtiers en argent, valeurs et assurances, $100; compagnie en dehors d'assurances contre l'incendie, $500; do. de navigation, $250; do. de rivière, $500, les vapeurs mixtes devant payer pour chaque bateau; compagnie en agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie en entreprise de transport, $100; imprimeries, $50; gravures, lithographes, $15; journaux spécialement, $50 par annonce; théâtres, &c., $500; troupes ambulantes, $10 par tête; $50 pour $1; jeueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de bateaux, $100; cockpits, $250; hôtels $150 par associé; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logement garni, $50 par associé; tout endroit mal fermé ouvert au public et où l'on vend des liqueurs, $500; de légumes $5.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; grocerie en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Etalle ou place aux courses, tir pratique, jeux, &c., pour débits de liqueurs, $50 pour; sans débit de liqueurs, $50; étalle aux marchés pour débits de café, thé, chocolat, aliments secs, éventailles ou bannes sur la levée, pour fruits, &c., $10.

Presse à coton, $100 par associé; cotton gin, $100; piqueur de coton, $100; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Etalle pour débits de tabac et cigares, $100; gazier ou plombier, $15; marchands-tailleurs, $30; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Coiffeurs où des liqueurs sont vendues à la bouteille,